

ENSEMBLE
pour la
VIE

POLITIQUE D'ALLAITEMENT MATERNEL

DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

Notre établissement reconnaît que l'allaitement maternel est la norme en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. L'allaitement est important pour la santé de la mère et de l'enfant et il bénéficie à toute la famille et à la société.

RECOMMANDATIONS

Les lignes directrices nationales et internationales recommandent l'allaitement exclusif durant les six premiers mois de vie de l'enfant et la poursuite de l'allaitement jusqu'à deux ans et au-delà avec l'ajout d'aliments complémentaires.

SOUTENIR, PROTÉGER ET PROMOUVOIR L'ALLAITEMENT MATERNEL

Nous appliquons le programme international de qualité de soins *Initiative des amis des bébés*, qui vise à offrir à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie en créant un environnement favorable à l'allaitement maternel. Nous reconnaissons également l'autonomie et la compétence des parents en les accueillant, les informant et les accompagnant, que l'enfant soit allaité ou non.

FORMATION

Nous veillons à ce que le personnel possède les connaissances et les compétences nécessaires pour soutenir les familles.



PRATIQUES DE SOINS

Nous nous engageons envers les femmes enceintes, les mères et les pères à transmettre de l'information juste et à jour sur l'allaitement et sa pratique.

Nous mettons en place les pratiques favorables à l'allaitement comme :

- le contact peau à peau dès la naissance, pendant au moins une heure;
- la tétée le plus tôt possible, dès que le bébé est prêt;
- la cohabitation en continu (laisser le bébé avec sa mère en tout temps);
- l'allaitement exclusif (aucun aliment ni boisson autre que le lait maternel, sauf si indication médicale);
- la non-utilisation de la suce ou tétine artificielle.



RESSOURCES DANS LA COMMUNAUTÉ

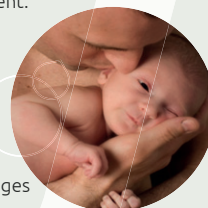
Nous renseignons les familles sur les ressources de la communauté qui offrent de l'aide et du soutien à l'allaitement. Puis, nous les dirigeons vers les ressources appropriées à leurs besoins.



ÉTHIQUE

Nous respectons le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* de l'OMS et de l'Unicef, qui contribue à procurer aux nourrissons une nutrition sécuritaire, saine et adéquate en protégeant et en encourageant l'allaitement.

Les mères qui n'allaitent pas ou qui cessent d'allaiter reçoivent un enseignement individuel sur l'alimentation du nouveau-né. De plus, elles bénéficient de tous les avantages de l'application de cette politique.



ACCOMPAGNEMENT

Nous accompagnons la mère pour initier et poursuivre l'allaitement, même si elle doit être séparée de son bébé. Nous l'encourageons à allaiter son bébé à la demande, selon les signes démontrant qu'il est prêt à téter.

Nous nous engageons à soutenir les familles lors de situations difficiles et pendant toute la durée de l'allaitement, que ce soit à l'hôpital, à la maison de naissance, en CLSC, en GMF ou à domicile.



**IL EST POSSIBLE D'ALLAITER PARTOUT DANS L'ÉTABLISSEMENT.
SI VOUS SOUHAITEZ UN LIEU INTIME, VOUS POUVEZ EN FAIRE LA
DEMANDE AU PERSONNEL.**

ENGLISH VERSION IS AVAILABLE UPON REQUEST

Québec